



Villejust Informations

Edito ...

Brocante, dîner dansant et feu d'artifice au Parc des Deux Lacs

Samedi 8 octobre 2011, le Parc des Deux Lacs s'est transformé en journée festive. Dès 5h, plusieurs exposants, antiquaires, brocanteurs et particuliers proposant leurs objets sont venus s'installer sur le site et ont débarrassé leurs marchandises.



Malgré le froid et quelques averses, les visiteurs sont venus se promener, chiner, découvrir quelques trésors avant de repartir avec leurs trouvailles. Les plus jeunes, quant à eux, pouvaient faire une promenade à dos de poney pour leur plus grand plaisir.

Une animation était proposée par l'association des Anciens Combattants : une exposition de pressoirs, avec une démonstration de son utilisation et son résultat : du jus de pommes frais. La brocante s'est terminée vers 17h30.

S'en est suivi un dîner dansant ouvert à tous à partir de 21h. L'ambiance était au rendez-vous, avec des musiques variées. La piste n'a pas désemplie jusqu'à 1h du matin, mis à part pour le feu d'artifice.

A partir de 23h, le Parc des Deux Lacs s'est paré de mille couleurs. Un feu d'artifice a été tiré du plan d'eau sur le thème musical « TOI+MOI ». Ce spectacle pyrotechnique a attiré, malgré le crachin, quelques centaines de personnes. Cette année encore, il a été majestueux, alternant cascades, bengales, chandelles, bombes flocons de neige et bouquets.

Chaque instant est éphémère mais laisse un souvenir magique à chacun.



Dans ce numéro

Infos administratives	2 & 3
Cadre de vie	4 & 5
Associations	6 & 7
Infos pratiques	7 & 8

■ Informations administratives

Prestations départementales

Cette année encore, l'ensemble des prestations supplémentaires en faveur des familles nombreuses, des personnes âgées et des demandeurs d'emploi domiciliés à Villejust est reconduit par le Conseil Général de l'Essonne. Le montant de ces prestations varie selon leur nature et des conditions spécifiques. **Si vous êtes concerné par ces prestations, merci de vous adresser au Service Affaires Générales en mairie. Contact : Mme PAIRIN au 01 69 31 74 43**

Familles nombreuses

ALLOCATION EAU GAZ ELECTRICITE COMBUSTIBLE

Bénéficiaires :

- Les familles comptant au moins 3 enfants à charge
- Les familles monoparentales comptant au moins 2 enfants à charge

Les enfants à charge sont les enfants âgés de moins de 20 ans **à la charge effective et permanente des familles.**

Conditions de ressources :

Familles nombreuses :

- Couple ayant 3 enfants à charge : 1344,00€
- Couple ayant 4 enfants à charge : 1646,40€
- Au-delà de 4 enfants à charge : 302,40€/enfant à charge

Familles mono-parentales :

- Personne seule ayant 2 enfants à charge : 1948,80€
- Personne seule ayant 3 enfants à charge : 2251,20€
- Au-delà de 3 enfants à charge : 302,40€/enfant à charge

Personnes âgées

ALLOCATION EAU GAZ ELECTRICITE ET ALLOCATION COMBUSTIBLE

Bénéficiaires :

- Personnes âgées d'au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) vivant seules, maritalement ou en couple marié.

Conditions de ressources :

Personne seule : 8309,27€

Couple : 13765,73€

Enfant de demandeur d'emploi

NOËL

Bénéficiaire :

- Enfant de demandeur d'emploi âgé de 12 ans dans l'année civile en cours

L'aide, de **26,69€** par enfant, est accordée :

- Aux familles ayant la charge effective et permanente des enfants
- Aux travailleurs immigrés demandeurs d'emploi dont les enfants résident en France
- Aux demandeurs d'emploi dont le concubin a des enfants
- Aux personnes inscrites à l'ANPE qui ne perçoivent pas encore l'ASSEDIC au moment de l'attribution.

Indemnisation carte navigo 2011

Bénéficiaires :

- Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans à la recherche d'un premier emploi (85% du montant du coupon, pour une durée de 6 mois)
- Orphelins de guerre de moins de 21 ans poursuivant leurs études. (100% du coupon pour l'année).

■ Informations administratives

Permanence cantonale

Une permanence sera assurée en Mairie, salle du Conseil, par
Monsieur **Dominique FONTENAILLE**,
Conseiller général du canton de Villebon,
Le mardi 13 décembre 2011 à 18h00.

Subvention municipale : Carte Imagin'R et Optile

Cette année encore, la municipalité participe aux frais de la carte Imagin'R et Optile des lycéens et collégiens.

La subvention est de 70€.

Vous pouvez vous adresser au service scolaire à partir du **3 novembre 2011** et contacter Mme Cognéville au 01 69 31 74 42.

Nous vous demandons de bien vouloir déposer les pièces nécessaires **avant fin novembre 2011** :



- Carte Imagin'R ou Optile
- Certificat de scolarité
- RIB ou RIP
- Le courrier de la carte



Cérémonie souvenir du 11 novembre 1918

Le Conseil Municipal rendra hommage aux morts pour la Patrie et la liberté lors des guerres du passé et du présent le **vendredi 11 novembre 2011**.

La population et les anciens combattants sont conviés à participer à la cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts, place de l'Eglise.

Rassemblement à 11h00 devant la mairie.

A l'issue de la cérémonie,
un vin d'honneur sera servi à la population.

Cadre de vie

Fleurissement de la commune

Cette année, nous avons dû faire face à la sécheresse du premier semestre et nous avons observé scrupuleusement les restrictions d'eau imposées quelques temps par les pouvoirs publics.

Cependant, grâce au binage et à l'entretien suivi des massifs par les agents des services techniques, la commune de Villejust a été citée au Palmarès 2011 des communes honorées par une **distinction régionale « Villes et Villages fleuris » – catégorie 2 Fleurs.**

Nous remercions tous les acteurs pour ce beau résultat et leur apportons tous nos encouragements pour la saison prochaine.

La Commission Espaces verts



Taille des plantes

Voici quelques règles à suivre pour planter et tailler vos plantations :

Pour les plantes de moins de 2 mètres :

Elles doivent être à 0,50 mètre de la voie communale ou de la propriété du voisin.

Pour les arbres de plus de 2 mètres :

Ils doivent être à 2 mètres de la voie communale ou de la propriété voisine.

Les branches et racines de vos plantes ne doivent pas dépasser sur la propriété de vos voisins, ni sur la voie publique.

Mesures visant les animaux errants

Suite à **d'importantes divagations de chiens et de chats errants** dans la commune, la mairie a déjà pris des mesures pour capturer les chiens et va mettre en place les mêmes dispositions pour les chats.

Avec le concours de notre organisme, la **SACPA**, pour parvenir à capturer les chats, des trappes seront mises en place à la demande des propriétaires concernés par ces nuisances, dans la mesure du matériel disponible de notre prestataire (Tout le monde ne pourra être servi en même temps).

Tout animal qui ne sera ni tatoué ni pucé sera envoyé en fourrière
 par notre prestataire de service, la SACPA.

Nous vous recommandons donc **d'identifier vos chiens et chats**
par tatouage ou puce électronique.

Cela permet l'enregistrement de l'animal au Fichier National.
 C'est la **carte d'identité de votre animal** qui permet de le suivre toute sa vie.

Elle sert à : • Une meilleure protection sanitaire.

- Retrouver son animal plus facilement lorsqu'il est perdu.
- Protéger son animal du vol.
- Le préserver d'une euthanasie possible après un passage en fourrière.



Rappel de la procédure (Art. L211-24, 25 et 26 du Code Rural) :

Lorsque l'animal est tatoué ou pucé, les propriétaires sont contactés afin de pouvoir récupérer leur animal sous un délai de 8 jours ouvrés et francs. L'animal n'est restitué qu'après paiement de frais de la SACPA. Si ce dernier n'est pas identifiable et n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et est proposé à la SPA.



Balayage communal de Villejust

Le **balayage mécanisé** accompagné aura lieu les **16 et 17 novembre 2011** sur toute la commune de Villejust.

L'Essonne, terre de Rugby

La **Fédération Française de Rugby** (FFR) a lancé en avril dernier un appel à candidatures pour la réalisation de son **futur grand stade (82 000 places)** qui devrait voir le jour en 2017.

Partenaire de l'ovalie depuis de nombreuses années et terre de rugby par excellence, l'Essonne dispose de nombreux atouts pour accueillir ce grand stade : implantation du **Centre National de Rugby à Marcoussis** regroupant le siège de la FFR et la résidence du XV de France, plus de 5 200 licenciés, de nombreux clubs formateurs performants...



Une étape décisive dans le processus de sélection des candidatures a été franchie avec succès le 8 septembre dernier pour l'Essonne puisque **dans la liste des 6 candidatures désormais retenues par la FFR figurent les 3 projets portés par la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, la communauté d'agglomération du Val d'Orge, et la ville de Massy.**

Comme le souligne Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne, "**la probabilité de voir l'Essonne accueillir le futur grand stade de la FFR se renforce aujourd'hui.** L'accueil de ce grand stade est une chance pour l'Essonne et je ne veux pas que nous passions à côté !".

En attendant le **verdict final** qui sera rendu **en juin 2012**, tous les Essonnais sont invités à se mobiliser et à soutenir l'implantation du grand stade de la FFR sur terrederugby.essonne.fr



Randonnées pédestres

Voici le calendrier des randonnées pédestres :

Lundi 14 novembre	La Roche Turpin	avec Michèle
Lundi 21 novembre	Palaiseau	avec Nadine
Lundi 28 novembre	Orsay	avec Nadine
Lundi 5 décembre	St Maurice Montcouronne	avec Hélène
Lundi 12 décembre	Marcoussis	avec Nadine

Départ : Mairie de Nozay tous les lundis à **13h45**



Pour tout renseignement, veuillez contacter

Michèle Joubin 06 62 53 84 34 ou
Nadine Blavet 06 74 41 70 41

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous.

Aller visiter le site www.randulis.com

Claudine LEGGIERI
Association Gymnastique Volontaire

Associations, loisirs, culture

Regards en arrière

Les 1^{er} et 2 octobre s'est déroulé, à l'Espace communal des Coudrayes, une exposition organisée par « *Regards en arrière* » sur le thème de la vie associative et des fêtes d'antan.

Autour d'une centaine de photos présentées, une cinquantaine d'élèves de CE1/CE2, conduits par leurs institutrices, ont pu découvrir l'exposition en avant-première.



Au cours du week-end, quelques 200 personnes se sont pressées pour voir ou revoir, seule, en couple ou en famille, les photographies et documents retraçant les activités passées des sportifs de la commune, des activités et des fêtes telles qu'elles étaient organisées à Fretay ou au bourg il y a quelques années.

Cette exposition fut l'occasion, pour certains, de se revoir avec quelques années de moins, ou de voir des membres de leur famille.

L'association « *Regards en arrière* » tient à remercier pour son aide la municipalité et l'ensemble des personnes ayant contribué à faire de cette exposition un succès. Pour ceux qui n'ont pas pu s'y rendre, il devrait être possible de la découvrir ou de la redécouvrir d'ici la fin de l'année.

Informations pratiques

La Mairie étudie la [possibilité de mettre en relation les villejustiens afin de développer le co-voiturage](#).

Le co-voiturage a [plusieurs avantages](#) : il réduit le trafic routier, les coûts de transport et par la même occasion, la pollution de l'air. De plus, il favorise les relations sociales en permettant de se rencontrer.

Si cette proposition vous intéresse, merci de remettre le coupon ci-dessous en Mairie

à l'attention de Melle DELPIERRE avant le **30 novembre 2011**

[Plus d'informations](#) : - 01 69 31 74 47

COVOITURAGE



NOM ET PRENOM :

N° TEL :

Vous êtes intéressé par le co-voiturage à titre : Personnel Professionnel

Quel est le lieu de votre point de départ ?

Et votre point d'arrivée ?

Pour le départ : Quel serait l'horaire de départ au plus tôt? et au plus tard ?

Pour le retour : Quel serait l'horaire de départ au plus tôt? et au plus tard ?

Combien de fois par semaine utiliseriez-vous le co-voiturage ?

Dans quel bourg de Villejust habitez-vous ?

Associations

Pour la parution du n°372, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **31 octobre 2011**.

Ramassage des encombrants

Vendredi 11 novembre 2011

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
Urbanisme	01.69.31.74.46
Ouvert le lundi, Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, et jeudis	
Service technique	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82
Email :	contact@mairie-villejust.fr

A votre écoute : le maire, les adjoints et leurs délégations

Serge PLUMERAND

Henri COGNEVILLE

Sylvie ARMAND - BARBAZA

Michel LECOEUR

Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

Sauveur CONCORDIA

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Liliane GASPARIK -DGS - Secrétaire de cabinet- 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Disponibilités du Maire sur RV : les lundis, mardis et vendredis.

1^{er} Adjoint - Développement économique, Intercommunalité, Transports

2^{ème} Adjointe - Finances, Affaires scolaires

3^{ème} Adjoint - Travaux, Voirie

4^{ème} Adjointe - Jeunesse, Centre de Loisirs

5^{ème} Adjoint - Environnement, Espaces Verts